

Atelier thématique sur la violence sexuelle

Instructions

Objectifs généraux

- Les étudiant-e-s acquerront une meilleure compréhension du problème de la violence sexuelle, de ses causes et de ses conséquences, ainsi que du cadre juridique applicable.
- Ils approfondiront leur connaissance des principales règles de droit qui protègent les civils contre la violence sexuelle dans les conflits armés, en particulier des dispositions relatives à la répression pénale de la violence sexuelle.
- Ils appréhenderont de manière plus concrète les modalités d'application de ces règles et les conséquences qu'entraîne le non-respect de celles-ci.
- Ils développeront leur esprit critique et leurs propres arguments quant à l'application des règles du droit international humanitaire (DIH) relatives à la violence sexuelle.
- Les intervenant-e-s/professeur-e-s pourront approfondir leurs compétences dans un domaine particulier du droit international, contribuer à une meilleure compréhension de la question de la violence sexuelle, et agir à leur niveau en engageant de nouvelles recherches (*Revue internationale de la Croix-Rouge*) ou en organisant des conférences, des cours ou d'autres activités pédagogiques dans les établissements universitaires au sein desquels ils enseignent.

Informations complémentaires

0. Quelques remarques préliminaires à l'intention de l'intervenant-e

1) La violence sexuelle étant un sujet sensible qu'il peut être difficile d'aborder en classe, l'intervenant-e veillera à mettre les étudiant-e-s en confiance en leur adressant par exemple, en guise de préambule à la discussion, les recommandations suivantes :

« La vidéo que vous allez voir et les questions qui seront abordées au cours de cet atelier traitent de sujets sensibles et difficiles. Il est important que chacun-e d'entre vous se sente aussi à l'aise que possible avec le sujet et la façon dont il est traité. Aussi n'hésitez pas, le cas échéant, à quitter la salle si vous ressentez le besoin de faire une pause. Je vous rappelle également que tous les participant-e-s et intervenant-e-s sont tenus d'écouter et de respecter le point de vue des autres. »

2) Dans le document intitulé « Programme de l'atelier », il est indiqué que le diaporama (présentation Powerpoint) sur la violence sexuelle, les problèmes humanitaires qui en découlent et les solutions juridiques et humanitaires qui permettent d'y répondre sera diffusé préalablement au travail en groupes sur les études de cas. Il est toutefois possible de commencer par les études de cas et de poursuivre avec le diaporama, puis de clore l'atelier par une discussion.

3) Chaque intervenant-e est en principe libre d'adapter le contenu de l'atelier en fonction de ses méthodes d'enseignement et du temps dont il/elle dispose. L'essentiel est qu'il/elle prenne le temps, en amont, de lire les documents fournis et de bien se préparer de manière à maîtriser l'ensemble des outils et supports sur lesquels est construit l'atelier.

I. Bibliographie

Plusieurs jours avant l'atelier, les étudiant-e-s recevront une sélection de documents destinés à les aider à se préparer. Le programme de l'atelier ainsi qu'une liste de lectures obligatoires et complémentaires leur seront notamment fournis. Parmi les lectures obligatoires figurent les études de cas (rappels des faits et questions) ainsi que les dispositions juridiques pertinentes. L'objectif, à travers ces lectures, est d'amener les étudiant-e-s à se familiariser avec le sujet et à réfléchir, en amont de l'atelier, aux questions concrètes qu'il soulève. Quant à la liste de références complémentaires, elle servira de base de travail aux étudiant-e-s et professeur-e-s dans le cadre de recherches ultérieures et d'analyses approfondies. Enfin, les étudiant-e-s recevront un récapitulatif de toutes les dispositions juridiques pertinentes en matière de violence sexuelle, auquel ils pourront se référer au cours de leur préparation et pendant les discussions en classe.

II. Diffusion d'une vidéo en guise d'introduction au thème de la violence sexuelle

L'utilisation d'un support visuel en guise d'introduction permet aux étudiant-e-s de se faire une idée globale du sujet.

La vidéo les aidera à :

- appréhender de manière plus concrète les problématiques auxquelles leurs lectures les auront déjà confrontés ;
- mettre en contexte les informations théoriques qui leur seront fournies dans un second temps tout au long de la présentation Powerpoint.

Avant de lancer le diaporama, il est conseillé de prendre quelques minutes pour discuter avec les étudiant-e-s des sujets évoqués dans la vidéo. L'intervenant-e notera sur un paperboard ou un tableau blanc les principales idées énoncées par les participant-e-s au cours de cette discussion (celles-ci seront par exemple classées en quatre catégories : problèmes, causes, conséquences et réponses humanitaires). Au cours de la présentation, l'intervenant-e s'y référera pour amener les étudiant-e-s à faire le lien entre la théorie et la pratique, entre les notions abstraites et les images diffusées.

III. Exposé théorique (présentation Powerpoint)

L'objectif du diaporama est d'aider les étudiant-e-s à mieux cerner les principales questions d'ordre juridique que soulève la violence sexuelle. Pour faciliter le travail de sensibilisation de l'intervenant-e, les éléments suivants ont été intégrés dans le diaporama :

- sommaire : la première partie se concentre sur les données factuelles relatives à la violence sexuelle, la deuxième partie est consacrée au cadre juridique applicable, et la dernière partie invite à une brève discussion sur la réponse humanitaire à déployer face aux actes de violence sexuelle. L'objectif est d'amener les étudiant-e-s à faire le lien entre un problème donné et la réponse humanitaire adéquate (aussi bien sur le plan juridique que pratique) ;
- structure : le diaporama permet à l'intervenant-e et aux étudiant-e-s de se concentrer sur les points essentiels ;
- commentaires destinés à l'intervenant-e : chaque diapositive s'accompagne d'un commentaire qui contient les principaux éléments d'information la concernant. Ces commentaires sont destinés à guider l'intervenant-e durant son exposé ; il ne s'agit pas du script de la présentation. L'intervenant-e est invité-e à effectuer ses propres recherches et à adapter le contenu de la présentation en fonction de son cours ;

- supports audiovisuels : ces supports permettent à l'intervenant-e de contextualiser l'information et de relier en permanence la théorie aux questions pratiques rencontrées sur le terrain. Ils permettent aussi aux étudiant-e-s de visualiser l'information et de mieux retenir les idées-clés véhiculées par les images ;
- questions/réponses : la présentation Powerpoint est également ponctuée d'exercices de questions/réponses, dont l'objectif est d'offrir aux étudiant-e-s (et aux intervenant-e-s) de brefs intermédiaires interactifs et de les faire réfléchir au raisonnement qui sous-tend certaines règles de droit.

IV. Questions et discussion à l'issue de la présentation

Avant de passer aux études de cas, l'intervenant-e invitera les étudiant-e-s à partager leurs interrogations, à poser des questions et à élargir la discussion à d'autres sujets qui n'auront pas été abordés au cours de la présentation.

V. Études de cas

Le principal objectif de la deuxième partie de l'atelier est d'amener les étudiant-e-s à confronter la théorie à la pratique. À travers l'analyse de cas pratiques, les étudiant-e-s aborderont des questions juridiques épineuses et prendront ainsi la mesure de la complexité du sujet. Fondé sur l'approche juridique suivie dans l'ouvrage de référence sur le DIH *Un droit dans la guerre ?*, cet atelier vise à apprendre aux participant-e-s à déterminer les règles du droit international humanitaire qui peuvent ou doivent être appliquées dans un contexte donné ainsi que les réponses humanitaires à mettre en œuvre sur le terrain.

A. Présentation rapide et interactive des études de cas

Pour s'assurer de la bonne compréhension des faits relatés dans les études de cas par tous les participant-e-s, l'intervenant-e/l'enseignant-e passera rapidement en revue les cas pratiques avec les étudiant-e-s. Il est conseillé d'encourager la participation de ces derniers et de les inviter à partager leur interprétation de ces cas.

B. Travail en groupes (formation de trois groupes)

Les participant-e-s seront ensuite répartis en trois groupes, dont chacun travaillera sur un cas pratique particulier. Le travail en petits groupes permet aux étudiant-e-s de se concentrer sur un nombre restreint de questions et de débattre plus efficacement. Après avoir partagé leurs points de vue en petit comité, ils prendront plus facilement la parole au cours de la discussion finale avec l'ensemble des participant-e-s.

C. Restitution et discussion

Chaque groupe présentera un résumé de ses conclusions à l'ensemble de la classe afin que les autres étudiant-e-s puissent prendre part au débat, partager leurs points de vue, réfuter les arguments avancés ou élargir la discussion à d'autres questions. Cette séance plénière permettra ainsi aux étudiant-e-s de chaque groupe de prendre connaissance des principales questions juridiques soulevées par les cas pratiques traités par leurs camarades des autres groupes. Elle sera aussi l'occasion pour l'intervenant-e/l'enseignant-e et les étudiant-e-s d'aborder des sujets qui n'auront pas été traités au sein des groupes.

Remarques

Cet atelier s'adresse avant tout à des étudiant-e-s ayant une formation en droit. Néanmoins, la violence sexuelle dans les conflits armés peut aussi intéresser des étudiant-e-s issus d'autres cursus : études internationales (notamment dans les domaines des relations internationales et du développement), santé, ou études féministes ou de genre. Aussi est-il fortement conseillé aux intervenant-e-s/professeur-e-s d'adapter le contenu de l'atelier à leur public et d'encourager les étudiant-e-s qui n'ont pas fait d'études de droit à suivre au préalable les modules d'introduction au DIH mis au point par le CICR et disponibles en ligne. Il pourra également être utile d'ajouter dans le diaporama quelques diapositives sur la classification des conflits armés et le cadre juridique applicable à chaque type de conflit.